

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : dix. Présents : neuf
L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf janvier à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy – M. MAGNIN Didier - M. MILLET Hervé - M. LAMIDIEU Lionel –
M. PAGET Olivier – M. GIRINAL Jean Marc – Mme Lucienne GUENOT – Mme COSTILLE
Brigitte - Mme GAUTHEROT Annick.
Absent excusé : M. AURIERE André

M. Didier MAGNIN a été élu secrétaire.

Date de convocation : 23 janvier 2019

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 18 décembre 2018 :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 18 décembre 2018 n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

2/ Autorisation d'inscription de crédits en investissement :

Le Maire rappelle l'opération en cours concernant le réaménagement des espaces publics et présente deux factures des architectes en charge de ce dossier pour un montant total de 7 200.00 €. Il sollicite l'autorisation d'ouvrir des crédits à l'article 2031 du budget primitif 2019 afin de pouvoir mandater ces factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à inscrire la somme de 7 200.00 € (sept mille deux cents euros) à l'article 2031 du budget principal 2019 et à procéder au mandatement des dites factures.

3/ Demande d'acquisition de biens soumis au droit de préemption : parcelles AB316, AB317, AB318, AB319, ZA57, ZB64, ZC62, ZC118 et ZC151 :

Le Maire informe le Conseil que les biens cadastrés AB316, AB317, AB318, AB319 (terrains constructibles situés Grande rue), ZA57, ZB64, ZC62, ZC118 et ZC151 (taillis) seront vendus aux enchères en un lot unique, à Buthiers, le 14 mars 2019 et que le Conseil doit préalablement décider de l'opportunité de préempter ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant la demande d'acquisition des biens cités ci-dessus et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

4/ Zonage du plan local d'urbanisme :

Le Maire présente la proposition de zonage du future PLUI.

Après examen et débat, le Conseil municipal décide d'apporter les modifications suivantes :

- Parcelles ZC59,ZC60 et ZC61 actuellement en zone constructible, à intégrer en zone UV,
- Prolonger la zone UV dans le prolongement du lotissement « le Balcon de la dame blanche » jusqu'à la route départementale.
- S'assurer de l'inscription d'une réserve foncière, rue des Vignes, pour la construction éventuelle d'un château d'eau.

5/ Projet d'aménagement des espaces publics et de la traversée du village : plan de financement et demandes de subventions :

Le Maire présente le dossier « projet » concernant l'aménagement global des espaces publics et la création d'une voie douce traversant le village, et présente le plan de financement prévisionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le dossier « projet »,
- approuve le plan de financement, à savoir :
 - coût total de l'opération (y compris l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques) : 829 000 € HT,
 - subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ou de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local): 373 000 €, soit 45 %,
 - subvention du département : 74 000 €,
 - autofinancement : 382 000 €,
- autorise le Maire à établir une demande de subvention au titre de la DETR et/ou du DSIL ainsi qu'au Conseil Départemental et à tout organisme susceptible d'être financeur,
- autorise le Maire à engager des fonds propres supplémentaires au cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

6/ Autres projets 2019 : travaux de voirie, poste de pêche, etc. :

. En matière de voirie communale, le Maire propose de prioriser, en 2019, la réfection de la rue des Chênevières ; le coût estimatif est de l'ordre de 25 000 € HT avec reprofilage et enduit à froid ou de 10 000 € HT en simple bi-couche.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents de refaire la voirie, rue des Chênevières et autorise le Maire à consulter des entreprises en demandant des devis sur la base des deux options.

. Le Maire propose de remplacer les barrières en bois du poste de pêche Rue de la Prairie, celles-ci étant en très mauvais état. L'achat des matériaux représente un montant de l'ordre de 140 € HT. Le travail serait effectué par l'employé communal. Le Conseil municipal valide cette proposition.

7/ Calendrier des actions du 1^{er} semestre 2019 : vide-grenier, nettoyage de printemps, apéro concert, etc. :

- Opération « nettoyage de printemps : samedi 30 mars,
- Pêche à la truite organisée par l'Association de pêche : dimanche 07 avril,
- Vide grenier : date prévisionnelle : dimanche 28 avril,
- Festival de caves : vendredi 24 mai à 20H00,
- Apéro-concert : samedi 15 juin,
- Repas communal : dimanche 30 juin.

8/ Motion de soutien aux sapeurs-pompiers :

Le Maire rappelle :

- Que chaque jour sur le territoire national, les sapeurs-pompiers de France interviennent, dans l'urgence, toutes les 7 secondes, que ce soit dans les villes et villages de nos campagnes.
- Que chaque jour, ils sont près de 40 000 à être mobilisés, prêts à intervenir à l'appel du bip ou de l'alerte pour porter secours en risquant leur vie pour sauver des vies.
- Que nous avons un système de sécurité civile des plus performants du monde, qui associe à la fois des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires et des experts, avec le plus grand maillage territorial de secours qui apportent une réponse urgente sur l'ensemble du territoire dans un délai moyen de 13 minutes environ.
- Qu'au quotidien comme en cas de crise, les missions effectuées par nos sapeurs-pompiers sont larges, intervenant par tout temps et à toute heure pour des malaises, des accidents, des incendies, des catastrophes industrielles et naturelles, ou encore sur les inondations et l'été sur les feux de forêt ou encore lors des attentats.
- Que depuis plusieurs années, l'augmentation des interventions et la sollicitation croissante font que nos sapeurs-pompiers dans tous les départements et communes de France sont : toujours-présents, toujours-partants et toujours-proches, mais surtout là quand il faut.

Considérant :

- L'inquiétude de nos sapeurs-pompiers qui interpellent régulièrement les élus, particulièrement les sapeurs-pompiers volontaires qui craignent de ne pouvoir poursuivre leur mission en cas de transposition de la DETT (Directive Européenne du Temps de Travail) ; celle-ci limitant à 48 heures le temps de travail salarié et activité volontaire.
- La fragilité du système et le rapport sur la mission volontariat que devait porter le gouvernement avec ses 43 propositions et qui ne s'est pas traduit par des actes concrets.
- Le manque des moyens financiers pour recruter des sapeurs-pompiers en nombre qui serait la conséquence directe de cette transposition de la DETT, ce qui conduirait à abaissement du niveau de sécurité des populations et générerait de graves dysfonctionnements dans la distribution des secours.
- Notre devoir de défendre ce service public qui a fait ses preuves depuis des décennies et qui demeure un pilier de la sécurité civile de notre République.

Demande :

- Au Président de la République qu'à l'instar des dispositions prises pour les forces de sécurité intérieure (gendarmes et militaires) le 18 octobre 2017 à l'Élysée, il exprime la même position pour les sapeurs-pompiers de France.

En effet, cette hypothétique reconnaissance de travail aura des conséquences sur l'engagement citoyen que représente celui des sapeurs-pompiers volontaires qui ne doivent pas être concernés par la DETT afin qu'ils puissent continuer à assurer leur mission de secours, de lutte contre les incendies et de protection des biens et des personnes.

- L'engagement du Ministre de l'intérieur contre la transposition en droit français de la directive sur le temps de travail (DETT) qui conduirait à plafonner de manière cumulée le travail du salarié et son activité de sapeur-pompier volontaire à 48 heures par semaine, ces volontaires ne se reconnaissent pas comme des travailleurs et ne s'engageant pas pour une telle reconnaissance mais bien pour sauver des vies.

La commune de Buthiers avec l'ensemble de son Conseil municipal, s'associe et soutient le SDIS de la Haute-Saône ainsi que les Sapeurs-Pompiers de France.

9/ Questions diverses :

.Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Voray-sur-l'Ognon pour le chemin piétonnier :

Le Maire propose de contractualiser une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Voray/l'Ognon, pour l'aménagement du cheminement piétonnier entre les deux communes. Cette convention fixe les modalités de co-financement de cette réalisation. Le Maire fait lecture du projet de convention. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide ce projet de convention.

.Opération cartes avantages jeunes :

Le Maire rappelle la délibération n°07 du 30 novembre 2016 dans laquelle le Conseil municipal s'était prononcé favorablement pour offrir la carte avantage jeunes aux jeunes de la commune. Au vu du succès rencontré en 2017 comme en 2018, le Maire propose de renouveler cette opération pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'offrir à nouveau, en 2019, la carte jeunes pour tous les jeunes de la commune âgés de moins de 25 ans au 31/12/2019 et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

. Grand débat national :

Le Maire rappelle qu'un débat local est organisé mardi 05 février de 20H00 à 22H00, à la salle de l'ancienne école. Deux thèmes prioritaires sont proposés pour ce débat : « la transition écologique » et « la fiscalité et les dépenses publiques ».

Un deuxième débat sera organisé sur d'autres thèmes si la participation au 1^{er} débat le justifie.

.Présentation des résultats des 3 budgets 2018 :

Le Maire présente succinctement le bilan 2018 des 3 budgets (budget communal, budget eau et budget assainissement) et précise que les comptes validés par la trésorerie de Rioz seront présentés dans le détail lors de la prochaine réunion du Conseil.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 26 février 2019 à 20H00